



Commune de
1609 Saint-Martin FR

**Assemblée communale ordinaire
du 5 mai 2015 à 20h15
à la salle de la Perrausa à Saint-Martin**

Présidence M. Gérard Buchs, Syndic

Présents 39 personnes (2 personnes sans droit de vote)

Secrétaire Mme Florence Genoud Bailat, Secrétaire communale

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic a le plaisir d'ouvrir cette assemblée ordinaire et il souhaite une très cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour le bon ordre de l'assemblée et la rédaction du procès-verbal, M. le Syndic demande à chaque citoyen(enne) qui prend la parole, de bien vouloir s'annoncer par son nom et prénom.

Nomination des scrutateurs :

- Pour les personnes assises côté Oron : M. Christophe Gavillet
- Pour les personnes assises côté Fiaugères + membres du Conseil communal :
M. Pascal Delessert

M. le Syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes.

L'assemblée compte 39 personnes dont 2 personnes sans droit de vote. Il s'agit de Mmes Florence Genoud Bailat et Carole Savoy.

Majorité absolue : 19 voix

L'assemblée a été convoquée par un affichage aux piliers publics, un envoi « tous-ménages » en date du 24 avril 2015 et une parution dans la Feuille Officielle, avec le tractanda suivant :

1. **Procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2014**
2. **Comptes 2014**
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes d'investissement
 - 2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. **Divers**

Aucune remarque ou question n'étant soulevée, ce tractanda est accepté.

1. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2014

Ce procès-verbal pouvait être consulté sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal.

Remarques ou questions : aucune

Votation à mainlevée :

OUI	: 37
NON	: 0
ABSTENTION	: 0

A l'unanimité, le procès-verbal est accepté.

2. Comptes 2014

M. le Syndic donne la parole à M. Roger Braillard, Conseiller communal responsable des finances, pour la présentation des comptes.

2.1 Comptes de fonctionnement

M. Roger Braillard commente les comptes de fonctionnement qui se soldent par un excédent de revenus de **CHF 5'351.78**. Le budget prévoyait un excédent de charges de **CHF 92'360.00**.

Administration

CHF 8'000.- en-dessous du budget.

Ordre public

Dépassement de CHF 45'000.- en raison des frais d'intervention du CSPI Le Flon / Saint-Martin lors de l'incendie de la ferme Nicolas Favre à Le Flon pour un montant de CHF 43'000.-. M. Braillard informe que l'ECAB prend en charge les frais des centres de renforts mais les frais des sapeurs sont à la charge de la commune. Il remercie les pompiers pour le travail effectué dans le cadre de ce sinistre. 700 m³ de fourrage ont été sortis de la ferme.

Enseignement et formation

Attribution à la réserve d'un montant supplémentaire de CHF 20'000.- en raison du résultat favorable de l'exercice.

Culte, culture, loisirs

Diminution de CHF 12'000.- sur les frais de Conservatoire et l'entretien des places publiques.

Santé

Augmentation de CHF 6'000.-, soit CHF 3'000.- pour les EMS et CHF 3'000.- pour les soins ambulatoires.

Les charges supplémentaires pour la réfection des deux EMS sont reportées pour l'instant car les travaux n'ont débuté qu'en 2015. Une réévaluation de ces charges sera demandée pour établir le budget 2016.

Affaires sociales

Diminution de CHF 16'000.- pour la participation au service social haute-Veveyse. La participation aux crèches et mamans de jours est en constante augmentation.

Transports et communications

Diminution de CHF 12'000.- sur le poste salage et déneigement, ce qui a permis d'effectuer des réfections de routes communales avant l'hiver pour un montant de CHF 12'000.-.

Protection et aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau : couverture des frais à 100%

Un montant de CHF 31'136.50 a été attribuée à la réserve de ce compte. La consommation d'eau a peu changé ces dernières années. Les installations ont nécessité peu de frais d'entretien.

Protection des eaux : couverture des frais à 90%

Elle devrait se situer à 100% mais pour ceci la taxe d'utilisation doit être modifiée. Toutefois cette augmentation n'est pas possible tant que le PAL n'est pas approuvé. Les frais de la STEP d'Ecublens sont stables.

Ordures ménagères : couverture 85%

Augmentation des frais de la déchèterie d'Oron. Pour 2014, ils représentent CHF 70'000.-. La taxe de CHF60.-/ personne dès 18 ans ne couvre pas la totalité des charges. Il manque entre CHF 5 et CHF 8.- par personne.

Il a été constaté un volume inférieur dans les ordures ménagères mais une augmentation à la déchèterie en raison de la reprise des plastics.

Economie

CHF 8'000.- de bénéfice sur les forêts.
La vente de bois a rapporté CHF 66'000.-.

Finances et impôts

Augmentation des impôts ordinaires et extraordinaires de CHF 280'000.-.
Augmentation de CHF 900.- pour l'impôt sur les chiens. Actuellement la commune compte 150 chiens.

Depuis plusieurs années une infiltration d'eau était présente dans les escaliers qui montent des vestiaires pour rejoindre la salle polyvalente. Les travaux étaient estimés entre CHF 250'000.- et CHF 400'000.-. Toutefois, grâce à la proposition de Charlotte Fisler, ancienne Conseillère communale, un sourcier s'est rendu sur place et a détecté un passage d'eau sous l'escalier. Ensuite la commune a fait effectuer des carottages et une pompe immergée a été installée. L'eau a été déversée dans les canalisations existantes et les murs se sont rapidement asséchés. Les coûts de ces travaux se sont montés à CHF 13'000.-.

CHF 62'201.- ont été mis en réserve.
Amortissements complémentaires pour CHF 160'021.30 ont été réalisés.

Le bénéfice avant les réserves et amortissements s'élève à CHF 227'574.08, ce qui donne un bénéfice net de CHF 5'351.78.

M. le Syndic remercie M. Roger Braillard pour toutes ces explications.

Remarques ou questions

M. Gérard Guillet demande si une répartition intercommunale a eu lieu concernant les frais d'incendie de la ferme Favre.

M. Braillard répond qu'une répartition intercommunale a eu lieu au prorata du nombre d'habitants.

M. Olivier Perrin demande si le propriétaire n'a pas une assurance RC qui couvrirait ces frais.

M. Braillard répond que tant qu'il n'y a pas eu de jugement et qu'une négligence n'a pas été prouvée, la commune ne peut pas se retourner contre le propriétaire, ni l'ECAB qui dans ce cas-là diminue les montants alloués pour la reconstruction.

L'ECAB prend en charge les frais d'interventions des centres de renforts.

M. Olivier Perrin se demande si finalement les communes ne devraient pas laisser intervenir les centres de renfort.

M. Roger Braillard rajoute que les frais liés à ce sinistre s'élèvent à CHF 86'000.- pour l'ECAB et les communes.

M. le Syndic informe que les communes ont fait une demande écrite à l'ECAB et à l'assurance du propriétaire pour solliciter une prise en charge de certains frais. A ce jour seule l'assurance du propriétaire a répondu qu'elle n'entre pas en matière.

M. Olivier Perrin demande qui paie les frais d'intervention en cas d'inondation.

M. Roger Braillard répond que ces frais sont à la charge de la commune.

Le Commandant du feu, M. Frédéric Braillard, rajoute que s'il s'agit d'une négligence du propriétaire les frais sont à sa charge.

2.2 Comptes d'investissements

Ce compte se solde par un excédent de charges de **CHF 158'518.25**.

M. Roger Braillard commente les investissements suivants :

Matériel pour le corps des sapeurs-pompiers	CHF 13'015.25
Participation matériel corps des sapeurs-pompiers CSPI	CHF 4'657.05
Rachat places protégées Protection civile	CHF 58'500.00
Construction abri bus scolaires	CHF 66'106.40
Aménagement carrefour Fiaugères	CHF 21'437.00
AVGG – bouclage réseau Besencens – Saint-Martin	CHF 210'000.00
Assainissement du ruisseau du Chevillard	CHF 9'337.45
Révision PAL / RCU	CHF 25'917.90
Achat terrain à bâtir art. 7 RF	CHF 301'892.95
Extension complexe communal – agrandissement local feu	CHF 15'585.85

Les plans financiers sont joints au présent procès-verbal.

M. Roger Braillard présente également un tableau montrant les amortissements complémentaires, les réserves obligatoires et non obligatoires effectués sur les comptes 2014, ainsi que le bilan au 31.12.2014.

Bouclage des comptes 2014

Prélèvement sur réserve PC			
280.00	Prélèvement réserve PC (rachat de places)	2013	58'500.00
			58'500.00
Réserves obligatoires			
280.03	Attribution réserve adduction eau	2014	31'136.50
			31'136.50
Réserves non-obligatoires			
280.91	Réserve bus scolaires	2014	18'400.00
280.90	Réserve fond rénovation école	2014	20'000.00
282.02	Réserve colombarium/cimetière	2014	3'801.00
282.94	Réserve complexe communal	2014	20'000.00
			62'201.00
Amortissement complémentaires			
141.02	Révison PAL/RCU	2014	10'871.75
141.37	Assainissement du Chevillard	2014	9'337.45
143.90	Salle polyvalente - extension local du feu	2014	15'585.85
143.91	Abri bus scolaire	2014	66'106.40
123.03	Frais de notaire art.7 RF	2014	1'892.95
141.13	Aménagement trottoir et arrêt de bus Fiaugères	2012	21'437.00
152.14	Participation CSPi	2014	4'657.05
143.07	Cabane à pique-nique, Fiaugères	2012	30'132.85
			160'021.30
	Total des amortissements + réserves		222'222.30
	Bénéfice final du compte de fonctionnement		5'351.78
	Bénéfice réel 2014		227'574.08

Bilan au 31.12.2014

	ACTIF	6'557'687.76		PASSIF	6'557'687.76
10	Patrimoine financier	1'569'245.96	20	Engagements courants	117'936.55
	Caisse, CCP, C/C bancaire (Trésorerie)	1'569'245.96		Créanciers	117'936.55
11	Exigibles	1'236'674.25	21	Dettes	746'403.70
	C/C Etat	339'961.40		C/C Raiffeisen, BCF	746'403.70
	Débiteurs impôt	808'807.80			
	Autres débiteurs	87'905.05	22	Emprunts	2'596'875.00
				Emprunts à taux fixe, SECO, Crédits d'investissement	2'596'875.00
12	Banques	494'446.00	24	Provisions	21'500.00
	Parts sociales (BR, SAIDF, etc)	31'446.00		Pertes sur débiteurs impôts	21'500.00
	Achat terrain art. 7 et locaux commerciaux	463'206.00			
			25	Passifs transitoires	105'768.75
13	Actifs transitoires	6'242.75	28	Réserves	1'540'843.60
				Réserves PC, eau, école, bus, bât. zone à bâtir	
14	Patrimoine administratif	3'251'078.80	29	Capital	1'428'360.16
	Canal. EC, EU, Rtes, abris PC, bât., écoles	3'251'078.80		Fortune	1'417'411.33
				Fortune CSPI	5'597.05
				Bénéfice en cours	5'351.78

Dettes	746'403.70
Emprunts	2'596'875.00
Dette brute	3'343'278.70
Dette nette	1'434'071.34

Nombre d'habitants au 31.12.2014	1'035
Dette brute par habitant	3'230.20
Dette nette par habitant	1'385.60

Remarques ou questions :

M. Charly Braillard demande si la cabane à pique-nique est assurée par l'ECAB.
M. le Syndic répond par l'affirmative.

2.3 Rapport de la commission financière et de l'organe de révision

M. Jean-Luc Maillard, Président de la commission financière donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière remercie le Conseil communal et la boursière communale pour l'excellente tenue des comptes et recommande à l'assemblée communale d'approuver l'exercice annuel 2014 tel qu'il est présenté.

Ces rapports sont joints au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

M. le Syndic remercie la commission financière pour son travail, ainsi que pour l'excellente collaboration entretenue avec le Conseil communal.

Remarques ou questions :

Aucune

2.4 Approbation

2.1 Votation à mainlevée des comptes de fonctionnement

OUI : 30
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes de fonctionnement sont acceptés.

2.2 Votation à mainlevée des comptes d'investissements

OUI : 30
NON : 0
ABSTENTIONS : 7 (membres du Conseil communal)

Les comptes d'investissements sont acceptés.

M. le Syndic remercie M. Roger Braillard et Mme Christine Rigolet pour leur excellent travail dans la tenue des comptes.

Il remercie également l'assemblée pour la confiance témoignée.

3. Divers

3.1 Aménagement du carrefour de Fiaugères

M. Stéphane Rossier explique qu'un montant a déjà été payé en 2014 à l'ingénieur pour le processus préparatoire des travaux.

Il commente le planning ci-dessous et si tout se passe bien les travaux seront terminés avant l'assemblée communale de décembre 2015.

Planning des travaux

- 09.01.2015 Remise des plans et des documents définitifs par le mandataire
- 14.01.2015 Validation des plans et des documents par le SPC
- 16.01.2015 Remise du DAO au SPC pour examen et validation
- 23.01.2015 Publication de l'appel d'offre - Envoi des dossiers d'appel d'offres
- 18.02.2015 Délai aux soumissionnaires pour poser les questions par écrit
- 19.02.2015 Séance pour traiter les réponses aux questions
- 20.02.2015 Publication des réponses aux soumissionnaires
- 06.03.2015 Rentrée des offres, au plus tard à 10 h 00
- 20.03.2015 Préséance sur le résultat de l'appel d'offres et le rapport d'adjudication
- 16.04.2015 Séance sur le résultat de l'appel d'offres, contrôlé par le mandataire + rapport d'adjudication
- 20.04.2015 Remise du rapport d'adjudication signé par l'ingénieur et la Commune
- 22.04.2015 Communication de l'accord du CC de Saint-Martin, avec le choix de l'adjudicataire
- 22.04.2015 Proposition d'adjudication à la DAEC
- 05.05.2015 Adjudication des travaux par le Conseil d'Etat
- 08.05.2015 Notification de la décision d'adjudication à tous les soumissionnaires
- 01.06.2015 Début des travaux**

Remarques ou questions :

M. Gérard Mesot demande si des passages pour piétons sont prévus dans ce carrefour.

M. Stéphane Rossier répond par l'affirmative. M. le Syndic précise que les plans peuvent toujours être consultés à la commune.

3.2 Place de la fusion

A la suite de la fête d'anniversaire de l'année dernière et aux promesses faites par le Conseil communal au sujet de l'aménagement et de l'agrandissement de cette place, M. Le Syndic informe que l'entier des travaux ont été réalisés. C'est à dire que les arbres ont été déplacés, la table posée, les arbustes plantés et la barrière installée. Cette place est actuellement disponible à toutes les personnes qui se baladent dans cette région et elle est aménagée de façon plaisante et accueillante.

3.3 Abri à pique-nique à Fiaugères

M. le Syndic rappelle qu'en 2014 le Conseil communal a déposé une plainte pour certaines dégradations causées sur l'abri à pique-nique. Il est difficile de pouvoir surveiller cet endroit régulièrement et ce printemps quelques dégradations et quelques visites nocturnes inappropriées ont été constatées. De ce fait le Conseil communal a réactivé la plainte auprès de la Gendarmerie. De plus la route sera fermée à tout véhicule. Pour information, le parcours de la piste Vita est nettoyé et dégagé de tous les arbres tombés cet hiver dans ce secteur.

3.4 Fibre optique – fttth

Comme annoncé à l'assemblée de décembre 2014 la société fttth va réaliser la mise en place de la fibre optique sur le territoire communal en 2016. Prochainement, les propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre de construction vont recevoir un courrier contenant un contrat de raccordement de la société fttth fr SA.

Le raccordement des immeubles à la fibre optique est entièrement gratuit. L'installation de la première prise dans chaque appartement est également gratuite, pour autant que les tubes existants soient utilisables. Cette offre n'est cependant valable que durant la période de construction du réseau dans le village. Le financement du réseau est assuré par les fournisseurs de services, qui loueront les fibres à fttth fr, afin de distribuer leurs produits aux clients finaux. A préciser que le raccordement d'un immeuble n'implique aucune obligation de s'abonner à un service.

La société fttth fr viendra faire une présentation au Conseil communal en date du 19 mai prochain. Ensuite la population sera informée par tout-ménage.

3.5 Enquête sur l'assistance publique entre 1867-1930

Les recherches et l'enquête menée par l'historienne Mme Rebecca Crettaz sur un échantillon de 8 huit communes de notre canton dont Saint-Martin, sur le douloureux problème des enfants placés sur la longue période de 1850 aux années 1930 sont terminées. En conclusion de ces recherches Mme Crettaz a édité un ouvrage très intéressant intitulé « Enfants à louer ». Pour les personnes intéressées des bulletins de commande sont à disposition à l'administration communale.

3.6 La Parole est donnée aux citoyens

Mme Suzanne Cachelin est étonnée de voir à quelle vitesse roulent les automobilistes sur la route des Courtes Poses. Elle relève que la place de jeux est proche et les enfants de la crèche s'y promènent tous les jours. Elle demande s'il est possible de faire quelque chose pour réduire la vitesse.

M. le Syndic répond que le Conseil communal est déjà intervenu à plusieurs reprises. Ce tronçon de route est limité à 50 km/h et malheureusement les excès proviennent des habitants du quartier qui doivent avoir une meilleure autodiscipline.

M. Joseph Rigolet demande la possibilité de poser un coffret électrique, sous clé, à l'école pour faciliter le raccordement des frigos ou autre lors de manifestation sur le préau de l'école. De cette manière les sociétés n'ont pas besoin de mandater un électricien à chaque manifestation.

M. le Syndic prend note de cette demande qui sera discutée au sein du Conseil communal.

M. Maurice Pilloud demande ce qu'il advient des bâtiments à la route de la Perrausa sur l'art. 15 RF.

M. le Syndic répond que pour l'instant les projets sur ces bâtiments sont en attente car ils sont liés à l'achat de la parcelle 7 RF située juste à côté. Tant que le PAL est bloqué, la commune ne peut pas finaliser l'achat de cette parcelle.

M. Gérard Guillet demande des nouvelles quant à l'achat de l'art. 7 RF.

M. le Syndic répond qu'une promesse de vente a été signée la commune a versé un acompte. Néanmoins tant que le PAL est bloqué en raison du moratoire de 5 ans, cet achat ne peut pas se réaliser. Si ce terrain n'est pas acheté avant 2019, le propriétaire devra rendre l'acompte versé mais en déduisant une dédite.

M. Yves Currat, Président de la commission d'aménagement précise que la commune doit effectuer une compensation de terrain, mais il y a peu de possibilités sur la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance, pour l'intérêt porté au fonctionnement de la commune ainsi que pour la présence de chacun/e ce soir à cette assemblée. Il remercie tout particulièrement le personnel communal et ses collègues du Conseil communal.

Pour clore la soirée, il lève la séance à 21h20 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié

M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic, remercie également M. le Syndic Gérard Buchs pour son entregent et investissement de tous les instants et sa bonne humeur presque jamais prise à défaut.

Le Syndic :



Gérard Buchs

La secrétaire :



Florence Genoud Bailat

Saint-Martin, le 7 mai 2015